



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - M. Pierre-André JUVEN - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARRIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF  
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR  
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ  
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO

### Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2022

#### **4-(27588). DEMOCRATIE LOCALE : Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)**

**Madame Annabelle BRETTON expose,**

Mesdames, Messieurs,

En 2014 la Ville lançait un processus de co-construction de nouvelles modalités de fonctionnement pour ses « Conseils de quartier », Conseils prévus dans le cadre de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002.

Suite à un travail important d'échanges et de réflexions avec les citoyens grenoblois, une Commission extra-municipale composée, à parité, de 12 élu-es et de 12 citoyen-nes, avait proposé un cadre de fonctionnement pour ces Conseils. De ce travail sont nés les Conseils Citoyens Indépendants au travers d'une délibération approuvée lors du Conseil municipal du 25 mars 2015.

Cette délibération comprenait la création d'une Commission de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants. En effet, la démocratie locale se construit par une succession d'expérimentations collectives, dont il est important de discuter collectivement les avancées mais aussi les limites, et ce afin de faire évoluer et d'adapter les pratiques, au regard de l'expérience vécue et partagée

Cette Commission s'étant réunie 12 fois depuis la création des CCI, a produit deux rapports d'évaluation et un document de travail d'évaluation en 2019, apportant des pistes concrètes d'évolution de cette instance pérenne de participation citoyenne.

En décembre 2017, des membres des Conseils Citoyens Indépendants, des représentants du Comité de Liaison des Unions de Quartier et du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers Grenoblois se sont réunis dans le cadre d'un séminaire de réflexion, dont l'objectif était de définir les évolutions des Conseils Citoyens Indépendants dans le cadre de trois principes essentiels : maintien de leur indépendance, présence effective de citoyens tirés au sort, mobilisation des Conseils Citoyens Indépendants sur des politiques municipales choisies en dialogue avec eux. Un comité de rédaction, composé à parité de citoyens et d'élus, a été désigné lors de ce séminaire qui s'est réuni quatre fois entre décembre 2017 et mars 2018, afin de proposer un fonctionnement rénové, inscrit dans la délibération du 26 mars 2018.

Ces conseils rénovés s'inscrivaient dans la continuité de la Charte de fonctionnement initiale, en conservant des principes essentiels présents dès leur création en 2015 : indépendance dans leur fonctionnement et leurs prises de position, portage juridique via une association de gestion, gouvernance collégiale des conseils, attention aux plus éloignés de l'action publique via un travail de mobilisation spécifique, une place aux personnes tirées au sort, capacité d'interpellation au Conseil municipal, articulation avec les Conseils Citoyens Politique de la Ville, alors appelées tables de quartier.

Toujours dans l'objectif de renforcer le pouvoir de ces CCI, la Charte de fonctionnement de 2018 créait les Ateliers de projet, dont la mission spécifique est de produire des préconisations sur une politique municipale définie, en associant des habitant.es tiré.es au sort et habitant.es volontaires issus des Conseils Citoyens Indépendants de territoire, des

Unions de Quartier et du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Grenoble. Dans un esprit de développement de la démocratie délibérative sur notre territoire, des modalités spécifiques de fonctionnement ont été mises en œuvre pour la réalisation de ces ateliers : un temps de participation restreint prédéfini, un objet spécifique soumis aux participant-es et l'animation des séances par un tiers extérieur, ces ateliers permettent aux habitant-es de mieux trouver leur place au sein des instances citoyennes.

Fort-es de cette expérience et au cours des deux dernières années nous avons approfondi ces expériences par la création d'une convention citoyenne COVID 19, permettant d'associer des habitant-es à la difficile gestion de la crise sanitaire, principalement des habitant-es tiré-es au sort dans les 6 secteurs de la Ville. Pour aller plus loin, nous avons expérimenté un travail de prospective citoyenne avec des habitant-es tiré-es au sort pour identifier leurs attachements au regard des limites planétaires et de l'impératif de justice sociale, indispensables pour avancer dans une transition juste et partagée. Ces travaux nourrissent nos politiques publiques et les transforment, en adaptant au mieux les projets de territoire, notre stratégie de résilience, notre trajectoire de transition ou encore notre manière d'imaginer les instances pérennes de participation de la Ville.

Aujourd'hui, après deux ans de crise sanitaire, nous continuons à croire que les grenoblois-es ont une place importante dans le débat et la décision publique, c'est pour cette raison que nous avons créé les dispositifs de prise en compte des interpellations collectives. Largement utilisés par de nombreux-ses habitant-es, ces dispositifs bousculent nos habitudes, exigeant de nous une véritable remise en question, un réexamen de nos manières de faire et une explicitation de nos orientations politiques. Nous avançons sur le chemin d'une démocratie locale vivante et souhaitons aller encore plus loin avec des Conseils Citoyens Indépendants renouvelés.

Prenant en compte les travaux du comité de suivi des conseils Citoyens Indépendants, des propositions des membres des actuels CCI, mais aussi des interpellations des associations et collectifs locaux, nous souhaitons aujourd'hui ouvrir davantage cette instance de participation dans chacun des secteurs de la Ville. En effet, les habitant-es participant aux espaces d'engagement et de participation, soit par leur propre initiative ou par l'invitation du tirage au sort ne cessent d'agir pour renforcer le bien vivre dans notre ville, que se soit quelques heures, le temps d'une journée ou de plusieurs années.

Ils et elles sont toutes et tous des volontaires qui offrent de leur temps pour un projet spécifique, pour une instance d'animation, pour s'engager auprès d'autres habitant-es et de nos biens communs. Participant aux Conseils Citoyens Politique de la Ville, au Fonds de Participation des Habitants, au Comité d'avis Culture, aux Chantiers Ouverts au Public, aux Ateliers Citoyens de Redirection Écologique, au Budget Participatif ou encore à Végétalise ta ville, ils et elles ont toutes et tous une place dans ces nouveaux Conseils Citoyens Indépendants. Au-delà des personnes qui participent directement aux dispositifs de participation de la Ville, toutes celles et ceux qui s'engagent auprès des associations locales, des collectifs d'habitant-es, des groupes informels de solidarité et d'entraide, sont invité-es à prendre part aux conseils, à se rencontrer, à découvrir ce que chacun-e fait dans leur engagement quotidien. Les Conseils Citoyens Indépendants renouvelés se veulent un espace de rencontre entre toutes et tous ces volontaires de Grenoble, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour notre territoire commun, pour notre ville, pour nous toutes et tous.

Les objectifs de ce renouveau sont donc les suivants :

- a. Structurer et simplifier : Proposer une restructuration des CCI s'intégrant à l'environnement global de la participation citoyenne de la Ville de Grenoble, en ouvrant cette instance à toutes et tous les volontaires participant à la vie démocratique de la Ville.
- b. Préserver les acquis des CCI : Maintenir les avancées déjà expérimentés ces dernières années, particulièrement la possibilité d'interpeller le conseil municipal par une question orale, une gestion associative autonome au travers de l'ACCIG ou encore les ateliers de projet.
- c. Renforcer les engagements concrets de la Ville : Création de temps forts pour les habitant-es dans chaque secteur permettant de donner un rythme de vie à ces instances et de susciter la rencontre entre les volontaires engagé-es dans chacun des secteurs de la Ville.

Une Charte de fonctionnement actualisée est donc présentée à ce conseil municipal en annexe de cette délibération précisant les modalités de mise en œuvre des Conseils citoyens indépendants à partir de 2022. Ces évolutions marquent la volonté de tirer les leçons de l'expérience vécue et de proposer des espaces de participation qui soient en phase avec les enjeux et les besoins actuels des habitant-es. Une démocratie locale vivante restant toujours notre horizon souhaitable, nous savons que le chemin à construire ensemble ne sera pas simple. Raison pour laquelle nous souhaitons aussi substituer le comité de suivi et d'évaluation des CCI par une Commission Extra municipale d'évaluation des dispositifs de participation, présenté dans ce même conseil municipal, permettant ainsi aux grenoblois-es de poursuivre un travail réflexif au service des instances citoyennes de participation pour préparer leurs évolutions futures.

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Emancipations du mardi 25 janvier 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'abroger la précédente délibération portant évolution des Conseils citoyens indépendants du 26 mars 2018 ;**
- **d'approuver la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération, répondant aux principes d'indépendance, de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des Conseils citoyens indépendants ;**
- **de maintenir les six Conseils citoyens indépendants de territoire selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;**
- **de permettre aux Conseils citoyens indépendants de territoire, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des instances citoyennes prévues par la loi ;**

- de maintenir les Ateliers de projet selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;
- de permettre aux Ateliers de projet de présenter en Conseil municipal leurs préconisations relatives à la politique municipale sur laquelle ils ont été saisis ;
- de créer annuellement des forums ouverts de territoire dans chacun des secteurs de la Ville selon les principes prévus par la charte de fonctionnement en annexe de cette délibération
- d'octroyer des moyens aux Conseils citoyens indépendants au travers de l'Association de gestion des Conseils Citoyens indépendants de Grenoble (ACCIG) ;
- de substituer le Comité de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants par la commission extra municipale d'évaluation des dispositifs participatifs.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Annabelle BRETTON

Affichée le : 10 février 2022